

A LA COMMISSION STAVISKY LA DEPOSITION DU COMMISSAIRE GUILLAUME

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Pas plus que ses collaborateurs, il n'obéissait à un parti-pris quelconque. Chaque jour, il rendait compte à M. Ordonneau de ce qu'il avait fait. Invité par M. Ordonneau à présenter une pratique courante, à présenter un rapport d'ensemble, l'intérêt n'a été dans la rédaction de ce travail à aucune arrière-pensée.

D. — C'est donc M. Ordonneau qui vous a chargé de la rédaction du rapport. Ce n'est pas M. Cléron ?

Non.

Poursuivant sa déposition, M. Guillaume a confirmé que c'est M. Ordonneau seul qui a demandé le rapport.

« Je ne me gêne jamais pour critiquer... »

D. — Vous ne vous êtes pas borné à résumer des témoignages, vous avez fait œuvre de critique. Ce n'est pas la partie civile qui vous a été érigée en censeur des magistrats.

R. — J'avais le droit d'exprimer le regret que certains témoignages n'aient pas été faits, tant sur le train tamponneur que sur la lime et la houpette. Des constatations de cette nature peuvent présenter une grande importance. Il faut les confier dès les premières heures aux spécialistes de l'identité judiciaire, afin de s'entourer de toutes les garanties, surtout dans une affaire si importante.

D. — D'accord, mais enfin, vous vous êtes arrogé le droit de dire ce que vous pensiez de la marche de l'instruction. Je vous demande : Est-ce l'usage ?

R. — Je ne me gêne jamais pour critiquer, non plus qu'on ne se gêne pour vous critiquer, nous.

D. — Vous savez que la partie civile n'a rien de plus à dire que le 12 septembre, vous avez été chargé de manière à pouvoir vérifier vos témoignages ?

R. — Je n'étais pas à mettre la partie civile au courant. C'était le rôle de M. Ordonneau.

Enquête mal commencée

Répondant aux questions de M. Guernut, le commissaire Guillaume dit qu'il n'a pas eu le temps de faire une enquête sérieuse. Les préscriptions d'usage. C'est ainsi que les débris du cadavre du conseiller et les objets épars autour du corps ont été déplacés de la pièce où ils avaient été déposés. Il n'y a pas eu de photographies et les empreintes digitales n'ont pas été relevées. Un journaliste a pu faire sa propre enquête avant que le Parquet commençât la sienne. Le couteau sur lequel on a dit qu'il y avait des traces sanglantes aurait dû être mis sous scellés. Quant à la victime, elle n'avait pas été examinée par le médecin légiste.

Le coup de téléphone

Le commissaire Guillaume répond ensuite à diverses questions portant sur les enquêtes qu'il a personnellement menées. Il reconnaît que certains témoignages, à son sens secondaires, ne figurent pas au dossier.

Le président s'étonne qu'on n'ait pas entendu M. Robin des premiers jours.

R. — Pour moi, je l'aurais entendu comme ça, ainsi que sa femme. Mais on ne peut pas donner le 12 septembre de M. Lapeyre — ce lui demander son emploi du temps du 17 au 20 février.

D. — Après tout, moi, j'ai votre rapport qui concerne le coup de téléphone envoyé au domicile de M. Princes. Qu'est-ce que ça prouve ?

R. — M. Ordonneau m'avait fait cette même critique, que j'admets d'ailleurs. Cependant, dix jours après, j'ai conversé avec M. Princes et j'ai constaté que tout ce qu'il reconnaît ma voix, pourant particulière et qu'il entendait chaque jour.

Crime... Suicide...

Le président s'étonne aussi qu'on n'ait pas entendu M. Princes et son compte en banque. Un expert a bien été commis, mais il n'y a rien de plus.

R. — OUI.

D. — Savez-vous qu'il a été chargé par un journal ou un autre de faire un article sur la faute et quels en ont été les résultats ?

R. — Je ne le lui ai pas demandé. Il m'a écrit que Guillaume n'a pas collaboré avec les policiers et amateurs qui ont enquêté pour les journaux.

Il s'explique sur l'heure d'arrivée du train sur les lieux et sur l'expertise médicale relative à l'estomac.

D. — On s'est demandé si votre conclusion n'était pas spirituelle. Toutes les pièces saisis et les notes de jour, dont nous n'avons donné aucun résultat, mais l'ensemble des constatations médicales suppose matériellement à l'hypothèse du suicide. Et, en outre, vous avez écrit cela très sérieusement.

R. — OUI.

D. — Est-il exact qu'un commissaire de police de la Seine a été nommé à Dijon qu'il s'agissait d'un suicide indiscutablement ?

R. — Je ne sais pas.

Une tête tranchée nettement comme un couteau...

Le président parle du mémoire de la partie civile et des lacunes qui ont été observées : telle la présence de sang et de la locomotive à laquelle il n'était pas fait allusion dans le rapport.

R. — Il avait été remarqué sur le croquis que la tête avait été coupée à hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour. Ce qui était sous la main, c'est ce que nous cherchons par nos recherches de quelle façon la tête a été tranchée par les roues de la locomotive. J'ai dit que c'est ce qui était la section : nette comme un couteau. C'est que la tête n'avait pas été coupée par les roues, à mon avis. Je l'ai dit, de même que j'ai exprimé mon étonnement que le corps ait été trouvé entre les rails. Je n'ai relaté dans mon rapport que les principaux faits.

Où l'on reparle de la dégrèssé

Le commissaire Guillaume discute ensuite les témoignages reproduits dans le rapport. Ce sont ceux de personnes qui ont remarqué des automobiles suspectes. Il n'a pas parlé de ces témoignages parce qu'ils ne concernent pas la partie civile, mais qu'ils ont été recueillis par le conseiller, le témoin s'exprime ainsi : « Je n'avais pas le droit de rele-

QUATRE ESPIONS sévèrement jugés en appel à Metz

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La Chambre d'appel de Metz, dans son audience d'hier matin, a rendu son jugement dans l'affaire d'espionnage jugée le 22 août dernier.

A cette date, le Tribunal Correctionnel condamnait par défaut Karl Dupré, secrétaire particulier de Roehling, à cinq ans de prison, 30 ans d'interdiction de séjour et 100 francs d'amende ; Alois Frischmann, fonctionnaire de la police française de Roehling, à deux ans de prison, 30 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour ; Charles Raetz, fonctionnaire naturalisé Français, à 18 mois de prison, 10 ans d'interdiction de séjour et 500 francs d'amende ; et Johann Rathke, chef de la sûreté des usines Reichling, à Volklingen, à six mois de prison, 10 ans d'interdiction de séjour et 500 francs d'amende.

L'affaire fut plaidée devant la Cour le 25 octobre dernier. Les peines des espions ont été sensiblement augmentées et portées :

Pour Frischmann, à 3 ans de prison, 1.000 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour ; pour Raetz, à 30 mois de prison, 1.000 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour. Quant au sujet naturalisé français, Alois Frischmann, acquitté en première instance, fut condamné à six mois de prison, 100 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour, à la convocation en appel du ministère public, il a été condamné par défaut, à 18 mois de prison, 500 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour.

SI VOUS N'AVEZ PAS LE TEMPS...

Beaucoup de travailleurs ne goûtent pas à 4 heures sous prétexte qu'il n'y a pas de travail. Ils se demandent ce que le vendeur d'un grand magasin, ou le téléphoniste d'un central ne peuvent pas toujours disposer des quelques instants nécessaires pour l'absorption d'une tartine de confitures.

Pour goûter sans perdre de temps un bon moyen consiste à croquer simplement une tartine de pain, avec un morceau de confiture, qui peut facilement être emporté dans un sac ou une poche ; et le sucre, sous un petit volume, est un réconfortant, permet de tenir sans fatigue votre journée.

Important entretiens...

...entre M. Herriot et M. Albert Lebrun

M. Edouard Herriot, ministre d'Etat, s'est rendu à la fin de la matinée d'hier à l'Élysée où il a eu un entretien d'une heure et demie avec le chef de l'Etat.

...entre M. Pierre Laval et M. Rosenberg

M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, s'est eu un long entretien avec M. Rosenberg, chargé d'affaires de l'U. R. S. S. à Paris. La conversation, d'ordre général, a porté sur la situation politique actuelle en Europe et sur le projet de pacte oriental qui avait été amorcé il y a quelques mois.

Ce qu'on dit à la préfecture du Nord

A la Préfecture du Nord, on nous a communiqué l'état des chômeurs complets secourus dans l'arrondissement de Lille en fin Septembre.

Voici ce tableau suggestif, par commune :

Communes	Hommes	Femmes
Annœullin	29	1
Armentières	534	134
Comines	160	43
Croix	750	231
Faches-Thumesnil	124	10
Fiers	163	53
Halluin	853	877
Heubeurden	232	47
Hellemmes	827	75
Hem	78	28
Houplines	225	48
La Madeleine	244	37
Lambertart	256	43
Lille	4.415	298
Linselles	207	34
Lomme	398	97
Loos	207	43
Lys	227	44
Marquén-Barœuil	113	48
Mons-en-Barœuil	121	23
Mouvaux	287	47
Mouchin	174	8
Roncq	207	8
Roubaix	4.727	1.588
Saint-André	61	4
Seclin	331	68
Tourcoing	2.549	637
Wasquehal	394	124
Wattrelos	1.105	316

En outre, certaines communes de l'arrondissement de Lille dont la population n'excède pas 5.000 habitants se trouvent comprises dans le Fonds Départemental.

Le nombre de chômeurs secourus par ce organisme s'élève à 10.333 hommes et 1.181 femmes.

Au total, dans tout le département, 42.987 hommes et 7.666 femmes sont secourus en tant que chômeurs complets.

Un plan de travail

La lutte contre le chômage est amorcée. L'Administration préfectorale a mis au point tout un plan qui sera soumis aux Ministères compétents, comme au Conseil Général.

Ce plan met surtout en avant les projets suivants : Constructions scolaires, électrification des campagnes, adductions d'eau, amélioration du réseau routier, suppression de passages à niveau, canaux d'égouts, travaux du port de Dunkerque, Cité hospitalière de Lille, avec la nouvelle Faculté de médecine et de Pharmacie, diverses constructions hospitalières, Lycée de Lille.

Comme on voit, l'Administration préfectorale est loin de se désintéresser de la question du chômage, tant à Lille qu'en dehors.

En ce qui concerne la réalisation des travaux proposés, il est intéressant de noter la fin de la crise. — V. B.

CONCLUSION

Notre région entière demande du travail

Et maintenant, en conclusion de notre enquête, disons que notre région tout entière attend la fin de la crise économique, espère l'indemnité, et l'usage des pouvoirs publics auxquels elle réclame avec anxiété la mise au point d'un programme de Grands Travaux, lui donnant tument la part proportionnelle de travail à laquelle elle a droit en raison de l'importance de son industrie, et de celle de son chômage. A cette répartition, les intérêts généraux de tous doivent d'ailleurs présider.

Le Conseil Général du Nord, en sa dernière session encore, a insisté sur l'ur-

NOTRE ENQUÊTE SUR LE CHOMAGE DANS NOTRE RÉGION

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De plus, en trente-quatre mois, nous avons distribué 1.194.977 kilogrammes de pain, 1.401.000 kilogrammes de charbon, 2.368.228 kilogrammes de pommes de terre, pour une somme totale de 2.439.186 francs.

— On voit sur ces simples chiffres, combien le chômage est un fléau et combien il est en proie à la ville de Lille.

Aux sommes déboursées, il convient d'ajouter les restrictions forcement imposées aux chômeurs par suite de leur manque à gagner. La pénurie d'achats aggrave par répercussion le manque à gagner des commerçants et Industriels.

Comme autres modes de secours — ajouta M. SALENGRO, — vous pouvez noter encore au budget de 1934 : 1° pour 300.000 francs de chaussures et vêtements distribués par les soins de la Caisse des Ecoles aux enfants nécessiteux, et, en particulier, aux enfants dont les parents sont chômeurs ; 2° pour 150.000 francs de vêtements d'hiver, distribués par les soins du Bureau de Bienfaisance ; 3° la réouverture depuis le 1^{er} Octobre, des cuisines Populaires où le repas coûte 1 franc 50, et avec lequel sont distribués gratuits aux indigents et chômeurs indigents, par le Bureau de Bienfaisance.

Du travail pour la main-d'œuvre

Enfin, conclut M. Roger SALENGRO, nous nous sommes efforcés de donner du travail à la main-d'œuvre sans travail qui pouvait être employé.

— Pour cela, deux grands moyens ont été employés : 1° le démantèlement ; 2° l'aménagement de la voirie nouvelle.

L'effectif des chantiers fut de 400 chômeurs. L'importance des travaux effectués est de l'ordre de 13.000.000 francs de travaux encore en cours se chiffre par 2.348.000 francs.

— Faisons remarquer, en passant, que le démantèlement fut, certes, d'un grand secours pour l'emploi de la main-d'œuvre sans-travail, mais que tous les chômeurs ne purent y être occupés étant donné l'insuffisance physique d'un grand nombre d'entre eux. Il faut une main-d'œuvre et une grande vigueur corporelle pour résister à la fatigue du travail de terrassement, et aux intempéries que l'on doit parfois localement subir.

Quoi qu'il en soit, de par les travaux entrepris avec l'aide des chômeurs, Lille aura vu en ces dernières années écarter la centaine de pierre qui empêchait son extension, sa liaison avec les faubourgs.

Le démantèlement commença par la portion du rempart comprise entre les portes de Cabateau et de Béthune, pour se continuer tout autour de Lille. Il ne reste plus maintenant à abattre que les fortifications comprises entre le Nouveau Boulevard et le Pont-Royal, sur la Dodelle. Près du Nouveau Boulevard, le travail est commencé.

LES AMITIÉS FRANCO-BELGES DU NORD ET LE MONUMENT AU ROI ALBERT

Les Amitiés Franco-Belges du Nord avaient pris l'initiative de l'organisation d'une souscription en vue de l'érection d'un monument élevé sur le sol de notre département, à la mémoire du grand Roi des Belges, Albert I^{er}.

Cette Association pensait, en effet, et elle se rencontrait avec les animateurs d'autres groupements, qu'il appartenait à la population d'une région frontalière de la Belgique, de rendre ce sonnetel hommage à nos voisins, à nos amis, à nos alliés, à ceux avec qui nous avons vécu tant d'années et à la fois douloureuses et glorieuses.

Cet hommage était dû aussi au Souverain et à la Souveraine, qui, tous deux, avaient honoré de leur visite, la capitale de notre région.

Mais, après l'appel du Maréchal Lyautey, les Amitiés Franco-Belges du Nord décidèrent de ne pas donner temporairement raison à leur projet, et de consacrer le Monument national élevé au Roi Albert à toute la grandeur, toute la beauté qu'exige la piété dont la nation française entoure la mémoire de ce grand Roi.

Aujourd'hui, alors que les Anciens Combattants ont décidé d'organiser, le 1^{er} novembre, une journée de quête pour ce monument et que le Ministre de l'Intérieur a agréé, en faveur de cet appel et, fidèles au but qu'ils poursuivent, émettent l'espoir que la population du Nord voudra manifester le 1^{er} novembre, par sa participation à la quête organisée, l'affection sincère qu'elle professe pour nos amis belges.

ENGELURES — CREVASSES
Exigez Formamide Arque, le tube 5 fr. 9018

LE BANQUET A PARIS DES ORIGINAIRES DE MAUBEUGE ET DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Le banquet de rentrée de l'Association Amicale de Paris des Originaires de Maubeuge et de l'arrondissement d'Avesnes, aura lieu le samedi 17 novembre prochain, à 20 h. 15, au restaurant du journal « Le Journal », 100, rue de Richelieu.

Le prix du banquet et d'entrée au bal auquel les dames sont spécialement invitées, est fixé à 35 francs par personne. Un concert symphonique se fera matinal pendant le dîner. La soirée se terminera par une sauterie.

Les membres de l'Association sont priés d'assister nombreux à ce banquet qui aura lieu à Paris, tant M. Césaire Chambrun, président de l'Association, que M. Paul Devisse, qui vient d'être nommé Vice-Président de la Cour d'Appel de Paris, et Mlle Louise Trautman, trésorière, et M. Debraux, Officier de la Légion d'honneur au titre du Ministère de la Guerre.

Les adhésions sont reçues dès à présent, par M. Marcel Coussin, trésorier, 104, rue de Richelieu, à Paris (2^e arr.).

LE VOYAGE DU ROI DE ROUMANIE A PARIS

Le voyage du roi Charles de Roumanie à Paris, dont il est question depuis la visite de M. Louis Barthou à Bucarest, aura lieu vraisemblablement dans la capitale française, au printemps prochain. On s'attend à ce que le souverain exprime le désir que sa visite officielle à la capitale française soit fixée à une date aussi rapprochée que possible. Le grand deuil que s'est imposé la Cour de Roumanie à la suite de l'attentat de Marseille prenant fin à la fin de l'été, a retardé de quelques jours le voyage allié entre le 20 et le 31 janvier.

M. CÉSAR CHAMBRUN VIEND DE MOURIR

On annonce la mort, survenue à son domicile, à Paris, tant M. Césaire Chambrun, ancien député de la Mayenne et ancien sous-secrétaire d'Etat.

DU BLÉ POUR PAYER LES IMPOTS

30 cultivateurs syndiqués de Cœude, conduits par leur Président, se sont présentés devant le Préfet de la Mayenne, avec chacun un sac de blé pour payer leurs impôts. Ils ont fait constater par huissier le refus opposé à ce mode de paiement et ont remis à percevoir une liste de revendications à transmettre à l'Administration, puis sont rentrés paisiblement chez eux.

Sportsmen, lisez les Sports du Nord

Abonnements : Nord 1 an 30 fr. 6 mois 18 fr. 3 mois 10 fr. Autres départements 1 an 35 fr. 6 mois 20 fr. 3 mois 12 fr.

Parait les lundis et samedis

L'EXPLOSION dans un laboratoire d'un charbonnage de Dour

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un des blessés a succombé

Nous avons signalé, hier, qu'une explosion dans un laboratoire d'analyse au charbonnage de Dour, avait occasionné des blessures à M. Hector Hardy, ingénieur, et à un ouvrier nommé Chabouat. M. Hardy succomba à ses blessures pendant la nuit. Quant à l'ingénieur Hardy, il se rétablit à la fois et sans malin. Il a été également soigné à la clinique.

Il n'a pas encore été possible de préciser les causes de l'explosion. On suppose que celle-ci a été provoquée par l'explosion, celle-ci a, du reste, causé d'importants dégâts et diaboliquement tous les laboratoires.

LA GRANDE-FABRIQUE J. DEGORRE à SOMAIN
Vend directement et aux meilleurs prix
DES MEUBLES SOLIDES
DES MEUBLES ELEGANTS
DES MEUBLES QUI DURENT
CREATIONS MODERNES
COPIES D'ART ANCIEN

LA FEMME SALARIÉE D'UN OUVRIER EN CHOMAGE PÈRE DE FAMILLE, PEUT-ELLE TOUCHER DES ALLOCATIONS FAMILIALES ?

M. L. LAGRANGE, député du Nord, a reçu la lettre suivante de M. le Ministre du Travail :

« Vous avez bien voulu me demander si la femme salariée d'un ouvrier en chômage, père de quatre enfants, pouvait être considérée comme le chef de famille et toucher des allocations familiales.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, sous réserve de la jurisprudence à intervenir, que les enfants étant considérés à la charge du ménage et non du chef de famille, la femme, en pareil cas, a droit, pour ses enfants à charge à l'intégralité des allocations familiales prévues par la loi du 11 mars 1932, à condition, bien entendu, que son employeur, soit, d'ores et déjà, assujéti à la loi. Toutefois, afin d'éviter le cumul, si le mari touchait une allocation d'un fonds de chômage, le montant de ces allocations devrait être déduit des majorations pour charges de famille, qui s'ajouteraient à la dite allocation. »

Recevez, etc.

LE BUDGET DE 1935

La Commission des Finances, après avoir entendu M. Germain Martin, ministre des Finances, a arrêté comme suit la balance des dépenses et des recettes de l'exercice 1935 : dépenses 47.572 millions ; recettes, 48.588 millions ; excédent de dépenses, 1.016 millions.

INTERDICTION DE TOUTE MANIFESTATION POLITIQUE LE 11 NOVEMBRE

M. Marchandeu, ministre de l'Intérieur a reçu dans la matinée une délégation d'anciens combattants conduite par M. Labonne, sénateur ; Garchery et Jardi, députés.

Le ministre de l'Intérieur a fait connaître aux délégués que le gouvernement avait interdit toute manifestation politique le 11 novembre, jour de la victoire. Le caractère de fête nationale consacrée à la commémoration de l'Armistice et à l'hommage rendu par la France aux morts de la grande guerre, et à tous les anciens combattants, mais eux seuls, seront admis à rendre cet hommage et à participer au défilé traditionnel ou tout chant et tout emblème autre que le drapeau national seront interdits.

LES JURÉS DE MONS ont acquitté le fermier Edmond Lemaire

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il était accusé d'assassinat et d'incendie à Escanaffes

Les débats du procès d'Edmond Lemaire, le fermier d'Escanaffes accusé d'assassinat et d'incendie, se sont poursuivis hier devant les Assises de Hainaut à Mons.

L'audience s'est à 10 heures ouverte au réquisitoire du Procureur du Roi et aux plaidoiries des défenseurs.

Six questions ont été posées au jury concernant l'incendie volontaire, la préméditation et l'assassinat volontaire.

Les jurés ont répondu par la négative aux trois questions principales.

Le président a prononcé l'acquiescement de Edmond Lemaire, qui a été acquitté de l'assassinat et du meurtre. Lemaire a aussitôt été mis en liberté. Des bravos et des applaudissements ont éclaté, vive réprimé dans l'auditoire.

RADIO-P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 3).
— Jeudi 10 novembre. — 8 h. : Revue de la France. — 9 h. : Informations. — 10 h. : Disques. — 11 h. : Disques. — 12 h. : Disques. — 13 h. : Disques. — 14 h. : Disques. — 15 h. : Disques. — 16 h. : Disques. — 17 h. : Disques. — 18 h. : Disques. — 19 h. : Disques. — 20 h. : Disques. — 21 h. : Disques. — 22 h. : Disques. — 23 h. : Disques. — 24 h. : Disques.

RADIO-P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 3).
— Vendredi 11 novembre. — 8 h. : Revue de la France. — 9 h. : Informations. — 10 h. : Disques. — 11 h. : Disques. — 12 h. : Disques. — 13 h. : Disques. — 14 h. : Disques. — 15 h. : Disques. — 16 h. : Disques. — 17 h. : Disques. — 18 h. : Disques. — 19 h. : Disques. — 20 h. : Disques. — 21 h. : Disques. — 22 h. : Disques. — 23 h. : Disques. — 24 h. : Disques.

RADIO-P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 3).
— Samedi 12 novembre. — 8 h. : Revue de la France. — 9 h. : Informations. — 10 h. : Disques. — 11 h. : Disques. — 12 h. : Disques. — 13 h. : Disques. — 14 h. : Disques. — 15 h. : Disques. — 16 h. : Disques. — 17 h. : Disques. — 18 h. : Disques. — 19 h. : Disques. — 20 h. : Disques. — 21 h. : Disques. — 22 h. : Disques. — 23 h. : Disques. — 24 h. : Disques.

RADIO-P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 3).
— Dimanche 13 novembre. — 8 h. : Revue de la France. — 9 h. : Informations. — 10 h. : Disques. — 11 h. : Disques. — 12 h. : Disques. — 13 h. : Disques. — 14 h. : Disques. — 15 h. : Disques. — 16 h. : Disques. — 17 h. : Disques. — 18 h. : Disques. — 19 h. : Disques. — 20 h. : Disques. — 21 h. : Disques. — 22 h. : Disques. — 23 h. : Disques. — 24 h. : Disques.

RADIO-P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 3).
— Lundi 14 novembre. — 8 h. : Revue de la France. — 9 h. : Informations. — 10 h. : Disques. — 11 h. : Disques. — 12 h. : Disques. — 13 h. : Disques. — 14 h. : Disques. — 15 h. : Disques. — 16 h. : Disques. — 17 h. : Disques. — 18 h. : Disques. — 19 h. : Disques. — 20 h. : Disques. — 21 h. : Disques. — 22 h. : Disques. — 23 h. : Disques. — 24 h. : Disques.

RADIO-P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 3).
— Mardi 15 novembre. — 8 h. : Revue de la France. — 9 h. : Informations. — 10 h. : Disques. — 11 h. : Disques. — 12 h. : Disques. — 13 h. : Disques. — 14 h. : Disques. — 15 h. : Disques. — 16 h. : Disques. — 17 h. : Disques. — 18 h. : Disques. — 19 h. : Disques. — 20 h. : Disques. — 21 h. : Disques. — 22 h. : Disques. — 23 h. : Disques. — 24 h. : Disques.

RADIO-P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 3).
— Mercredi 16 novembre. — 8 h. : Revue de la France. — 9 h. : Informations. — 10 h. : Disques. — 11 h. : Disques. — 12 h. : Disques. — 13 h. : Disques. — 14 h. : Disques. — 15 h. : Disques. — 16 h. : Disques. — 17 h. : Disques. — 18 h. : Disques. — 19 h. : Disques. — 20 h. : Disques. — 21 h. : Disques. — 22 h. : Disques. — 23 h. : Disques. — 24 h. : Disques.

RADIO-P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 3).
— Jeudi 17 novembre. — 8 h. : Revue de la France. — 9 h. : Informations. — 10 h. : Disques. — 11 h. : Disques. — 12 h. : Disques. — 13 h. : Disques. — 14 h. : Disques. — 15 h. : Disques. — 16 h. : Disques. — 17 h. : Disques. — 18 h. : Disques. — 19 h. : Disques. — 20 h. : Disques. — 21 h. : Disques. — 22 h. : Disques. — 23 h. : Disques. — 24 h. : Disques.

RADIO-P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 3).
— Vendredi 18 novembre. — 8 h. : Revue de la France. — 9 h. : Informations. — 10 h. : Disques. — 11 h. : Disques. — 12 h. : Disques. — 13 h. : Disques. — 1